



Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

38T 2025 du 27 février 2026

**ARRETE PORTANT DISPOSITION EN MATIERE
DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de Bouxwiller,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et liberté des régions, des départements et des communes,

Vu les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

Considérant, le danger pour la circulation et la sécurité publique,

Considérant, la demande de Mr KARA Mostefa en date du lundi 23 février 2026, représentant la société KMZ BTP Nancy, pour des travaux de réparation de conduite bouchée/cassée, rue des Seigneurs à Bouxwiller.

ARRETE

Article 1

Le stationnement sera interdit dans la rue des Seigneurs au croisement avec la Grand'Rue, durant un seul jour de travaux à planifier sur la période du lundi 16 mars au vendredi 16 avril 2026. La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3

Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouxwiller.
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Bouxwiller.
- Monsieur le Commandant du SIS 67.
- Publiée selon les usages locaux.
- Notifiée à l'entreprise KMZ.

Bouxwiller, le 27 février 2026

Le Maire :

Patrick MICHEL

